

Extrait du Conseil de Zone

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 21 septembre 2016

En présence de :

HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président

DAYE Maxime, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre, remplacé par FERAIN Marc
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DI RUPO Elio, Bourgmestre, remplacé par MARTIN Nicolas
DRAUX Didier, Bourgmestre
DUPONT Xavier, Bourgmestre
GALANT Jacqueline, Bourgmestre
LEFEBVRE Bruno, Bourgmestre empêché
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
THIEBAUT Eric, Bourgmestre

Le Conseil de Zone atteste que FERAIN Marc et MARTIN Nicolas interviennent dans le respect de l'article L1123-5, 2^e alinéa du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

MILHOMME Rudi, Commandant de zone a.i.
DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

Finances - Transfert à la Zone de secours Hainaut Centre d'emprunts contractés auprès de la banque BNP PARIBAS FORTIS par la Commune de Quiévrain-

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, en particulier l'article 219 ;

Vu la décision du Collège de zone du 7 septembre dernier ;

Considérant que les biens utilisés pour l'exercice des compétences de la zone de secours sont transférés de plein droit à la zone de secours en vertu de l'article 209/1 de la loi précitée ;

Que certains de ces biens ont été acquis par le biais d'emprunts contractés par la commune de Quiévrain à laquelle la zone de secours doit succéder dans les obligations de remboursement à la date de son entrée en vigueur ;

DECIDE :

Article 1 : d'accepter le transfert à la zone Hainaut-Centre, à la date du 1er janvier 2015, des emprunts mentionnés ci-dessous, ainsi que les charges et les obligations y afférant :

- Quiévrain, Emprunt N° 100, achat matériel d'équipement – service Incendie,
- Quiévrain, Emprunt N° 101, achat matériel d'exploitation – service Incendie,
- Quiévrain, Emprunt N° 114, achat auto-échelle – service Incendie,
- Quiévrain, Emprunt N° 115, achat de matériel de désincarcération – service Incendie,
- Quiévrain, Emprunt N° 131, achat motopompe immergée – service Incendie,
- Quiévrain, Emprunt N° 145, achat service Incendie – téléphones et radios ;

Article 2 : de transmettre copie de la présente décision pour information à la banque BNP PARIBAS FORTIS, à la Commune de Quiévrain et au Comptable Spécial de la Zone de secours Hainaut-Centre.

Par le Conseil :

La Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX

Pour expédition conforme

La Secrétaire du Conseil,



Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,



Pascal HOYAUX